

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	42 (1913)
Heft:	15
Rubrik:	Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1912, lu à l'assemblée générale du 28 juin 1913, à Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment, d'intérêt dans vos leçons, de savoir-faire dans vos procédés ? Savez-vous combien d'âmes vont profiter de la féconde sueur qui baigne votre front, après les heures de recherches et d'études ? Vous ne le saurez jamais. Telle est la puissance du travail.

Que les maîtres se fassent donc une occupation aussi utile qu'agréable d'apporter à la formation bien incomplète reçue à l'Ecole normale un besoin continu de perfectionnement. Tôt au tard les élèves correspondent à cette impulsion et s'animent de ces sentiments de labeur et de fécondité qui trempent des caractères et font des hommes. La récompense n'est due qu'à ceux qui auront persévétré jusqu'à la fin.

Pierre SUDAN.

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1912, lu à l'Assemblée générale du 28 juin 1913, à Fribourg.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour se conformer aux dispositions de la loi et du règlement, votre Comité a l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation le 77^{me} compte annuel de la Caisse de retraite, comprenant l'exercice de 1912, et de vous donner en même temps quelques renseignements sur la marche des affaires pendant ladite année.

Etat des Sociétaires.

Au 31 décembre 1912, la Caisse de retraite comptait 561 membres, qu'on peut classer comme suit :

Sociétaires ayant reçu la pension de Fr. 80	25
» » de » 120-300	22
» » de » 150-500	68

Sociétaires ayant versé les 25 cotisations et continuant l'enseignement 68

Sociétaires ayant versé la cotisation de Fr. 15	5
» » de » 40	360

Sociétaires en retard pour le payement de leur cotisation 13

Total 561

Sur ces 561 membres, 115 sont pensionnés, 9 recevront leur première pension en 1913 et 437 occupent un poste dans l'enseignement.

Ces 561 membres se divisent en :

Sociétaires au bénéfice des statuts de 1871	26
Sociétaires au bénéfice de la loi de 1881	50
Sociétaires au bénéfice de la loi de 1895	485
Total	<u>561</u>

Cinq membres pensionnés sont décédés en 1912. Ce sont :

Fontaine Emilie, veuve de Victor, à Romont, pension de.	Fr. 80
Pasquier Félicite, veuve de Constant, à Maules, pension de.	" 80
Ecoffey Siméon, à Broc, pension de	" 150
Plancherel Donat, à Fribourg, pension de	" 225
Johner Lina, à Chiètres, pension de	" 500

Les deux premières de ces pensions sont éteintes et les trois dernières héritées par la veuve et les enfants.

Vingt-six nouveaux membres du corps enseignant, entrés en fonction en 1911, ont été appelés à payer leur première cotisation dans le courant du premier trimestre 1912.

Comptes de 1912.

Le Comité a procédé à l'examen et à la vérification de ces comptes dans sa séance du 24 mai dernier. Comme d'habitude, les comptes furent trouvés bien établis, exacts et conformes aux livres et pièces à l'appui. Des félicitations méritées furent adressées au caissier pour le zèle et l'énergie qu'il déploie dans l'intérêt d'une bonne administration de la Caisse.

Voici les résultats de ces comptes, accompagnés, comme de coutume, des commentaires et explications que nous avons jugés nécessaires.

Recettes ordinaires.

Intérêts des capitaux.

Produit du rentier en 1912	Fr. 19,402 62
Produit du rentier en 1911	" 18,700 80
Augmentation	Fr. 701 82

attribuable à l'augmentation des capitaux et à la hausse du taux d'intérêt de quelques titres.

La plupart des débiteurs acquittent leurs intérêts avec une louable régularité. Cependant, à six d'entre eux, qui avaient laissé écouter les délais prévus par leurs titres, le caissier dut appliquer des pénalités s'élevant au montant total de 238 fr. Au 31 décembre, quatre intérêts échus, faisant ensemble pour une somme de 1,335 fr., restaient seuls impayés.

En 1911, le Comité avait déjà élevé de 4 % à 4 $\frac{1}{4}$ ou 4 $\frac{1}{2}$ % le taux d'un certain nombre de titres. Dans sa séance du 9 novembre 1912, il constata que les établissements de crédit continuaient à prêter couram-

ment à 4 $\frac{3}{4}$ % et que cette situation paraissait vouloir se maintenir, sinon s'accentuer. En conséquence, il décida que le taux de tous les titres hypothécaires composant le rentier de la Caisse, pour autant qu'ils avaient au moins 5 ans de date, serait porté à 4 $\frac{1}{2}$ %, à partir de l'échéance de l'intérêt en cours. Sans cette différence de $\frac{1}{4}$ %, la Caisse de retraite aurait beaucoup de peine à placer ses fonds, vu les conditions rigoureuses de son règlement en ce qui concerne les garanties et le payement des intérêts.

(A suivre.)

CONFÉRENCE GÉNÉRALE du corps enseignant du VII^{me} arrondissement

Lundi 26 mai, par une idéale journée de printemps, se réunissait à Châtel-Saint-Denis, dans une spacieuse et agréable salle de l'école des filles, le corps enseignant du VII^{me} arrondissement, presque au complet.

Commencée à 8 heures 1/2, la séance ne s'est terminée qu'à une heure ; le travail fut fécond et la besogne faite avec soin. Cette réunion a été honorée de la présence de M. Oberson, préfet, et de M. Pasquier, curé de Châtel, accompagné de M. Meyer.

Après l'appel nominal, suivi de la lecture du protocole, M. l'Inspecteur adresse des souhaits de bienvenue et parle de la nécessité des conférences. Elles sont un moyen de s'instruire, de se perfectionner, de profiter des expériences faites dans le domaine de la pédagogie, afin de léguer à l'enfance le patrimoine sacré de foi et de patriotisme qui fut l'orgueil de nos ancêtres. Nous voulons rendre notre enseignement de plus en plus pratique ; nous voulons armer l'enfant pour les luttes de l'existence. De partout s'élèvent des plaintes concernant la mauvaise éducation des enfants ; ailleurs comme chez nous, plus que chez nous même, l'enfant ne veut plus obéir, n'a plus de respect pour rien ; il veut tout juger, tout peser, tout critiquer. Un vent d'indépendance souffle sur nos campagnes et pénètre jusque dans nos hameaux les plus reculés. Pour opposer une barrière à ce fléau, il faut que l'enfant se pénètre de l'idée chrétienne. Faisons-lui trouver le plaisir dans le devoir. On a cité le cas d'un maître qui a obtenu une discipline parfaite en l'asseyan sur une base religieuse et chrétienne. Pour corriger, ce n'était point à d'ennuyeux sermons faits à tout instant qu'il avait recours, mais à des faits pris dans la Sainte Ecriture, et expliqués sobrement, à propos. L'enfant est imitateur par nature ; il échappe aux plus belles théories, mais il ne résiste pas à la force étonnante, à l'appât merveilleux de l'exemple. Un enfant a-t-il manqué de respect à un vieillard ? On lui cite l'histoire terrible du prophète Elisée, insulté par de méchants enfants qui furent cruellement et soudainement punis. La soumission de Jésus à Nazareth enseignera l'obéissance. Pour inspirer le respect dû au lieu-saint, il n'est rien de meilleur à rappeler que la conduite